

L'augmentation brute de la dette était donc de \$261,835,589, et la diminution brute, de \$84,489,303, soit une augmentation totale de \$177,-346,286.

1215. Les dettes réunies des quatre provinces dont la Puissance a pris la responsabilité au moment de la Confédération, étaient de \$77,500,000. En 1869, une allocation subséquente de \$1,186,756 fut faite à la Nouvelle-Ecosse, et depuis cette date, des dettes additionnelles pour un montant de \$30,743,392 ont été mises sous la responsabilité de la Puissance, formant en tout une somme de \$109,430,148, représentant les dettes des provinces, et laissant donc une somme de \$143,644,779 comme dette nette et actuelle créée par le gouvernement de la Puissance depuis la Confédération. On doit se rappeler que l'allocation de ces dettes aux provinces eut lieu conformément à des arrangements faits en ce temps, et que, quoique la dette publique eût été augmentée par ce fait, elle n'a cependant pas créé un nouveau passif, parce que la responsabilité de ces dettes n'avait pas été assumée par la Puissance, elles seraient encore dues par les provinces; cette responsabilité de la Puissance, des dettes provinciales, n'est donc qu'un simple transport de passif, et les obligations de de la population n'ont pas été augmentées; elles ont au contraire été légèrement diminuées depuis que le gouvernement a pu changer les obligations des provinces, portant un haut intérêt, pour ses propres obligations, à un taux moins élevé.

1216. Détail des dettes provinciales dont la Puissance a assumé la responsabilité lors de la Confédération :—

Canada	\$ 62,500,000
Nouvelle-Ecosse.....	8,000,000
Nouveau-Brunswick.....	7,000,000
Total.....	\$ 77,500,000
Dettes subséquemment prises en charge ou allouées :	
Nouvelle-Ecosse (1869)	1,186,756
Ancienne province du Canada (1873).....	10,506,089
Province d'Ontario.....	2,848,289
“ de Quebec.....	2,549,214
“ de la Nouvelle-Ecosse.....	2,343,059
“ du Nouveau-Brunswick.....	1,807,720
“ du Manitoba.....	3,775,606
“ Colombie anglaise.....	2,029,392
“ de l'Île du Prince-Edouard.....	4,884,023
Total des dettes provinciales assumées par la Puissance.....	\$109,430,148

1217. Afin de donner le plus d'informations possibles sur ces dettes dont la Puissance a assumé la responsabilité, des recherches ont été faites et nous en donnons les résultats suivants :

Les sections 111-120 de l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867, traitent des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux.

En rapport au protêt de la Nouvelle-Ecosse contre la convention financière pour cette province, le gouvernement fédéral a adopté une “ loi relativement à la Nouvelle-Ecosse.” Elle appert au chap. 2, Actes de 1869.